



Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

## Document 2.7

### QUESTIONNAIRE POUR LES ÉTATS PARTIES ET AUTRES ENTITÉS EN MESURE DE FOURNIR UNE ASSISTANCE DANS LA DESTRUCTION DES STOCKS

Coprésidents du Comité sur la destruction des stocks  
(Japon et République-Unie de Tanzanie)

#### CONTEXTE:

Le *Plan d'action de Nairobi* adopté à la première Conférence d'examen de la Convention en 2004, indique que les États parties qui sont en mesure de le faire :

*Action n°13: S'acquitteront de l'obligation contractée en vertu du paragraphe 5 de l'article 6 de fournir promptement une assistance aux États parties qui de toute évidence ont besoin d'un appui extérieur pour la destruction des stocks, en se conformant aux priorités en matière d'assistance qu'ont établies ces derniers.*

*Action n°14: Soutiendront la recherche et la mise au point de solutions techniques propres à juguler les problèmes particuliers associés à la destruction des mines PFM.*

Dans le but de contribuer à l'évaluation de l'état de la mise en œuvre de cette partie du *Plan d'action de Nairobi*, les coprésidents du Comité permanent sur la destruction des stocks invitent ces États parties et ces autres entités qui sont en mesure de fournir une assistance dans la destruction des stocks de mines antipersonnel, à faire une présentation à la réunion du Comité les 11 et 12 mai, sur la base des questions suivantes.

#### QUESTIONS:

1. **Quelle est la politique ou la position de votre État / organisation en ce qui concerne l'assistance pour la destruction des stocks? Est-ce que vous disposez d'un budget ou de fonds pour soutenir la destruction des stocks?**
2. **Quelles sont les mesures prises par votre État / organisation, depuis la première Conférence d'examen, pour fournir promptement une assistance aux États parties qui de toute évidence ont besoin d'un appui extérieur pour la destruction des stocks, en se conformant aux priorités en matière d'assistance qu'ont établies ces derniers?**
3. **Quelles sont les mesures prises par votre État / organisation, depuis la première Conférence d'examen, pour soutenir la recherche et la mise au point de solutions techniques propres à juguler les problèmes particuliers associés à la destruction des mines PFM?**
4. **Quelles sont les mesures qui peuvent ou devraient être prises pour vaincre les défis associés à l'assistance aux programmes de destruction des stocks?**
5. **Votre État / organisation a-t-il rencontré des difficultés pour identifier des sources de financement interne pouvant être utilisées pour soutenir les programmes de destruction des stocks d'États tiers?**